

Conseil d'administration

335^e session, Genève, 14-28 mars 2019

GB.335/INS/14/6

Section institutionnelle

INS

Date: 18 mars 2019

Original: anglais

QUATORZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Sixième rapport supplémentaire: composition du Comité de la liberté syndicale

1. Le Comité de la liberté syndicale a une composition fixe de trois membres titulaires et trois membres adjoints issus de chacun des trois groupes. Ces membres sont nommés à titre personnel par le Conseil d'administration au début de son mandat, pour une durée de trois ans. La composition actuelle du Comité de la liberté syndicale a été arrêtée par le Conseil d'administration à ses 330^e (juin 2017), 333^e (juin 2018) et 334^e (octobre-novembre 2018) sessions ¹.
2. M. Jens Erik Ohrt (Danemark), membre travailleur adjoint du Conseil d'administration et membre titulaire du Comité de la liberté syndicale, a démissionné du Conseil d'administration en novembre 2018. Par une communication datée du 18 mars 2019, le secrétariat du groupe des travailleurs a informé le Bureau que M. Magnus Norddahl (Islande) remplaçait M. Ohrt en tant que membre travailleur adjoint du Conseil d'administration et qu'il avait aussi été désigné pour remplacer M. Ohrt en tant que membre titulaire du Comité de la liberté syndicale.

Projet de décision

3. *Le Conseil d'administration nomme M. Magnus Norddahl (Islande), membre travailleur adjoint du Conseil d'administration, en tant que membre travailleur titulaire du Comité de la liberté syndicale pour la durée restante du mandat du Conseil d'administration (2017-2020), en remplacement de M. Jens Erik Ohrt (Danemark).*

¹ Documents [GB.330/INS/3/Add.\(Rev.\)](#); [GB.333/INS/7/3](#); et [GB.334/INS/13/6](#).